

DES MEMBRES.

I.

RESOLU, que chaque Membre, avant que de parler, se levera découvert, et s'adressera à l'Orateur.

II.

Que quand deux ou plusieurs Membres se leveront en même tems, l'Orateur nommera le Membre qui parlera le premier; mais l'autre ou les autres pourront en appeller à la Chambre, s'ils ne sont pas contents de la décision de l'Orateur, en mettant la Question, “ *Qui s'est levé le premier ?* ”

II.